



## ***Déclaration liminaire***

### ***CAP Secrétaires Administratifs des 11 et 12 mars 2020***

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP

Nous voici donc réunis aujourd'hui pour la CAP nationale de liste d'aptitude de C en B dans le ministère de la justice. La loi relative à la transformation de la fonction publique a supprimé, la compétence des CAP s'agissant des actes de mobilité et de promotion des agent(e)s.

Fini la vérification des règles, fini la préparation et la défense des dossiers des agent(e)s par les représentant(e)s des personnels, élu(e)s démocratiquement, dans les instances paritaires.

Les directrices et directeurs décideront unilatéralement du sort des agent(e)s.

La CGT des chancelleries et services judiciaire ne cessera de condamner fermement, cette décision autoritaire qui signe la fin de la défense individuelle des agent(e)s dans un cadre collectif.

L'administration offre 80 postes (53 postes proposés à l'examen professionnel, 27 en liste d'aptitude) sur 8 428 agents.

Cela montre le peu d'estime et de considération pour l'ensemble des agent(e)s qui travaillent au ministère.

La CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige que des critères précis soient donnés aux directions locales afin d'évaluer les chances réelles des agent(e)s.

La CGT revendique que le nombre de postes proposés aux concours et examens professionnels, seul garants face aux choix arbitraires, soient enfin augmentés.

La CGT exige le versement du CIA 2018, promis par la Ministre lors de ses vœux de 2019, pour les C & B injustement exclus du dispositif.

Dans un contexte de casse social par le gouvernement avec la réformes des retraites, du statut des fonctionnaires, la CGT s'oppose à l'injustice instaurer par le gouvernement.

La CGT demande la reconnaissance des corps communs avec une rémunération digne au vue des postes occupés et des fonctions.

La CGT sera toujours présente pour accompagner et épauler les agents en situation de souffrance, dans leurs démarches devant les instances compétentes.

Le représentant des Secrétaires Administratifs pour la CGT.

